

(1) Époux ou père
Prénoms Gaëtan, Pierre
Nom⁽²⁾ TARDY

né le 20 juillet 1984
à Ris Orangis (Essonne)
à 10 heures 30
Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ philippe TARDY
et de⁽⁵⁾ Isabelle jeanne
LE CLEZIO

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 462**
le⁽⁶⁾ 21 novembre 2017

Mentions marginales⁽⁷⁾



Mariage célébré à

le

Il a été déclaré⁽⁸⁾

(1) Epouse ou mère
Prénoms Martine, Emilie
Nom⁽²⁾ PIMENTA

Née le 12 Janvier 1991
à 4 heures 25'
à Asnières - sur - seine (Hauts-de-Seine)
Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Antonio, Luis VAZ PIMENTA
et de⁽⁵⁾ Catherine Houry

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 19**
le⁽⁶⁾ 28 Novembre 2017

Mentions marginales⁽⁷⁾



Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**
Mentions marginales⁽⁷⁾

le

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie ... 2^{re} partie ... ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».
(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ... notaire à ... ».

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1)

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (3)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

12

(1)

1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 17 novembre 2017

à 10 heures 52

est né(e) (2) Ma Jade Luie TAROUY

durant déclaration conjointe du 19
Novembre 2017

du sexe Féminin à Quincampoix -
Saint (Eure)

(3)

reconnu(e) (4) le 20 novembre 2017 en cette
mairie par la mère.

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

20 novembre 2017

L'officier de l'état civil

Sceau (délégué)



Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME ...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance complétant le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « 1^{re} partie ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le ... à ... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement » 13

13

2ème ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 54
Le 17 Janvier 2019

à _____
est né(e) (2) _____ 09 heures 00

Sabrina Rose Catherine
TARDY
suivant déclaration conjointe du
19 Novembre 2017.

du sexe féminin
Sénart (Essonne) à quincy-sous-

reconnu(e) (4) le 18 Janvier 2019
maire par le père en cette

Délivré conforme aux registres, le 18 Janvier 2019
Mentions marginales (5)



Extrait de l'acte de décès n° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{ème} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

14

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° _____

Le _____ heures

à _____
est né(e) (2)

du sexe _____

(3) _____
reconnu(e) (4) _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau

ENFANT SANS VIE
Extrait de l'acte de décès n° 46

(6) Emmyl Jeanine

à MELUN (Seine-et-Marne)

Délivré conforme aux registres, le 14 JAN. 2021
Mentions marginales (5)

L'officier de l'état civil
Sceau



(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et prêter, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

15

Quatrième ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2531
le 23 septembre 2021
à J3 heures 44

est né(e) Romy, Hélia, Naïmée
auvant déclaration conjointe
du 19 novembre 2017

du sexe Féminin

à Hélia (Sœur de
Naïmée)

du sexe

à

du sexe

à

reconnue(s) le 23 septembre 2021 en cette maini
par son père

Délivré conforme aux registres, le 23 septembre 2022

Mentions marginales⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Scellé



TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 2532
le _____ à _____
est né(e) _____

du sexe _____
à _____
est né(e) _____

du sexe _____
à _____
du sexe _____
à _____
du sexe _____
à _____

du sexe _____
à _____
du sexe _____
à _____
du sexe _____
à _____

reconnue(s) _____

Délivré conforme aux registres, le _____
L'officier de l'état civil
Scellé

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Scellé

Extrait de l'acte de décès n° _____

(6)

à _____
à _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

Mentions marginales⁽⁵⁾ L'officier de l'état civil
Scellé

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER, SECONDE, TROISIÈME...
(2) Prénom et NOM de famille (le ou qui il résultent de l'acte de naissance compléter le cas échéant l'indication du nom par : "sur une déclaration conjointe en date du ...") et ou "1^{re} partie", "2^e partie" ... en cas de double nom de famille
(3) Dans l'hypothèse où la mère n'a pas été renseignée (date de naissance ou de mariage non indiquée sur l'acte de naissance ou la page relative à la mère) ou si la mère n'a pas été renseignée (date de naissance ou de mariage non indiquée sur l'acte de naissance ou la page relative à la mère) la filiation maternelle est établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : "de [Prénoms] N/Mme le ..."

(4) Préciser : il a lieu les dates et lieux de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : "par le père", "par l'amère" ou "par les père et mère"
(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : "Décédé(e) le ..." ou "Présumé(e) enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement".